

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-224

Développement économique

Enseignement supérieur, recherche, formation

Université Jean Monnet
Convention de gestion des charges
de fonctionnement du bâtiment 2022-2023

Certifié exécutoire le	
Reçu en préfecture le	
Publié au RAA le	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant modifications des statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoir pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition des charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que l'Université Jean Monnet de Saint Etienne et Roannais Agglomération sont chacun propriétaire pour partie du bâtiment central (l'ancienne caserne Werlé) du Centre Pierre Mendès France à Roanne ;

Considérant que l'Université Jean Monnet est également locataire d'espaces appartenant à Roannais Agglomération ;

Considérant que la convention de gestion des charges de fonctionnement du bâtiment a pour objet de définir les charges partagées et le mode de calcul de la répartition de leur coût financier, sur la base de l'état descriptif de division en volumes du Centre Pierre Mendès France ;

Considérant que la précédente convention prend fin le 30 juin 2022 ;

DECIDE

- d'approuver la nouvelle convention de gestion des charges de fonctionnement du Centre Pierre Mendès France entre l'Université Jean Monnet et Roannais Agglomération, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

